



Clinique psychojuridique gratuite pour les parents qui se séparent

Pendant cette période de confinement, les cliniques en droit de la famille Porte 33 se transforment en rencontres virtuelles pour continuer à répondre à vos questions concernant la séparation familiale.

Ces rencontres d'une durée de 45 minutes vous permettent de parler à un-e avocat-e ou notaire bénévole ainsi qu'à un-e intervenant-e d'une maison de la famille membre de la FQOCF .

Trouvez des réponses à vos questions concernant :
Le droit de la famille et le processus judiciaire
Les ressources disponibles pour vous et votre enfant
Les façons d'accompagner votre enfant dans la séparation

Pour prendre rendez-vous, complétez le [FORMULAIRE](#).

Pour de l'information sur ce service:
appelez Justice Pro Bono au 514 904-1076 ou écrivez-nous au à info@justiceprobono.ca.
Consultez également notre livre électronique [S'orienter dans la séparation familiale](#).